

Autres points communiqués et actualisés :

Fleurissement

- Le jury national du fleurissement a visité le village le 8 juillet dernier, sous une météo mitigée. La visite s'est globalement bien déroulée. Il a été relevé que le mobilier urbain était vétuste et gagnerait à être renouvelé (de nouvelles corbeilles à déchets ont depuis lors été commandées et mises en place). Fin Septembre, le Conseil National des Villes et Villages Fleuris a confirmé la labellisation « 4 Fleurs » de notre village pour trois nouvelles années. Une distinction que Hirtzbach conserve depuis 1981, soit 40 ans !
- Le jury départemental du fleurissement est passé le 20 juillet, la Commune ayant candidaté au prix de la créativité (aménagement réalisé par la Bougeotte au carrefour Ottié).
- Le jury interne des maisons fleuries a arpenté les rues du village les 3 et 5 août derniers (concours 2021-2022, qui permettra la remise des bons d'achat lors du marché aux fleurs 2023).
- Mme la Sous-Préfète d'Altkirch a visité le village le 21 juillet. Très ouverte et accessible, elle a apprécié l'accueil qui lui a été réservé et a été enchantée par la visite.

Tourisme

- La visite guidée du village proposée le 13 juillet a été annulée en raison de pluies incessantes. Une seconde visite a eu lieu le 10 août.
- La Maison de la Nature, en lien avec la CCS a organisé une visite du village et de son ban communal (sortie nature) le 20 juillet : balade de 3 h pour découvrir le patrimoine de Hirtzbach, sa faune, sa flore et sa forêt.

Chapelle Ste Affre

- La date du 04 septembre avait été retenue pour réaménager la chapelle Sainte Affre, dont l'inauguration était prévue le dimanche 19 septembre 2021 (fête patronale Saint Maurice). Contact a été pris avec les autorités religieuses pour envisager une inauguration officielle en présence des organismes financeurs (Etat, Département, Fondation du Patrimoine) et des entreprises intervenantes.

Cette date n'a finalement pu être retenue en raison d'apparition de nombreuses fissures sur l'avant du bâtiment (intérieur et extérieur). Contact a été pris avec la Préfecture qui a diligenté le BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières) afin d'effectuer une expertise approfondie pour en déterminer les causes.



S'Dorf Bledla

Hirtzbach Infos

Lettre d'information Communale



Permanence du Maire et des Adjointes :

- Le Maire et les adjointes tiennent une permanence le vendredi de 17 H 15 à 19 H 30.

Dans le but de planifier au mieux les rendez-vous, il est demandé aux personnes souhaitant rencontrer le Maire et/ou les Adjointes, de s'annoncer à M. Bertrand Schwob, secrétaire de Mairie, une semaine au moins avant l'entrevue sollicitée (sauf cas d'urgence) en téléphonant au 03.89.40.99.21.

Hirtzbach
Octobre 2021

Décisions du Conseil Municipal

Conseil Municipal du Mardi 22 Juillet 2021

- **Réhabilitation d'un bâtiment communal et installation d'une nouvelle mairie**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver le projet de réhabilitation de la maison communale sise 1B rue du Château et d'installation d'une nouvelle mairie, pour un coût estimé à 374 000 € HT ; de confier au cabinet AME Architecture – 75008 Paris, une mission de maîtrise d'œuvre estimée à 28 050 € HT (7,5% du montant des travaux), ainsi qu'une mission complémentaire portant sur la constitution, le dépôt et le suivi du dossier de demande de permis de construire (forfait : 5 000 € HT) et l'ordonnancement et le pilotage du chantier (forfait : 4 000 € HT), soit pour l'ensemble du projet un montant total estimé de 411 050 € HT et 493 260 € TTC ; de solliciter des aides publiques via le pacte territorial de relance et de transition écologique initié par la Communauté de Communes Sundgau, en lien avec la Région Grand Est, ainsi que toute autre aide potentielle émanant d'organismes publics et non publics en participation au financement dudit projet et d'approuver le plan de financement correspondant ; d'autoriser M. le Maire à prospecter des établissements bancaires en vue de la contraction d'un emprunt, en lien et avec les conseils du Service de Gestion Comptable d'Altkirch ; d'inscrire le projet et de voter les crédits nécessaires au budget communal principal (M14).

- **Admission en non-valeur de taxes et produits irrécouvrables**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité : d'admettre en non-valeur un montant total de 953,63 € de taxes et produits irrécouvrables au titre des exercices 2017 et 2018, conformément à la liste de créances présentée par le comptable public; de prendre acte d'un montant de dettes effacées de 2 087,34 € (dossier de surendettement) ; d'imputer le montant de 953,63 € à l'article 6542, dépenses de fonctionnement du budget de l'exercice 2021.

- **Restauration des façades de l'école verte**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le projet de restauration des façades de l'« école verte » ; de confier les travaux aux Ets Sontag et Fils de Ballersdorf à hauteur d'un montant de 11 067,50 € HT et 13 281,00 € TTC ; de solliciter une subvention à la Collectivité Européenne d'Alsace dans le cadre du « Plan Patrimoine » ; d'assurer le financement des travaux sur les fonds propres de la commune, déduction faite de l'aide sollicitée, si elle devait être accordée.



- **Approbation du programme de travaux – Etat prévisionnel des coupes forestières pour 2022**

Le volume prévisionnel de coupes porte sur un volume de 2 875 m³ (bois d'œuvre et BIL confondus) issus des parcelles 2, 14, 28 et 42 (dont 1 300 m³ de chablis). Le volume prévisionnel de bois sur pied s'élève à 367 m³. M. Fellet a annoncé une bonne nouvelle : nos bois (essentiellement des résineux scolytés) sont actuellement qualifiés de 12 à 15 € le m³, pas davantage. Or à la faveur d'une coupe par anticipation (les sujets malades et condamnés sont abattus plus tôt), les résineux présentés à la vente sont de bien meilleure qualité et pourraient atteindre les 40 € le m³. Le volume concerné serait de l'ordre de 700 à 1 000 m³, soit une recette substantielle attendue. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le programme de travaux d'exploitation et l'état prévisionnel des coupes forestières pour 2022.

- **Motion de la Fédération Nationale des Communes Forestières**

La Fédération Nationale des Communes forestières (FNCOF) considère que les communes ne peuvent être la variable d'ajustement à l'équilibre du budget de l'ONF et de surcroît, faire les frais des suppressions de postes (500 emplois à temps plein annoncés) sur le terrain, dégradant un maillage territorial pourtant essentiel. Ces mesures sont d'autant plus injustes que la FNCOF a soutenu sans relâche la filière bois et ses emplois, dans une guerre commerciale mondiale des matières premières.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la motion suivante :

Considérant : - Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025 ; - Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens ; - Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF ; Considérant :- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires ; - L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues ; - Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ; - Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique, La Fédération nationale des Communes forestières, réunie en conseil d'administration le 24 juin 2021, exige : - le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières ; - la révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF ; demande : - une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises ; - un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les termes de cette motion.

- **Communication du rapport d'activité 2020 du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin, pour l'année 2020.

- **Attribution d'une subvention à but humanitaire**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention d'un montant de 100 € au profit de l'association « Les Loustiks en 4L », en soutien à sa participation au raid humanitaire « 4 L Trophy » 2022